



**AUVERGNE-  
RHONE-ALPES**  
BASKETBALL

# **APPEL A CANDIDATURE**

## **LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL**

### **Assemblée Générale 2024**

Conformément aux statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball, il sera procédé au cours de l'Assemblée Générale Elective du 29 juin 2024 à Bron (69), à l'élection des membres du Comité Directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Basketball.

Les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception (ou par courrier recommandé électronique avec avis de réception) ou par remise en mains propres contre récépissé au siège de la Ligue Régionale avant le 29 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi. :

**LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL**  
**1-3 rue du Colonel Chambonnet**  
**69500 BRON**

La liste des candidatures recevables est arrêtée par la Commission Electorale nommée par le Comité Directeur et composée de personnes licenciées ou non, non candidats à l'élection et sans lien contractuel avec la Ligue.

Elle sera adressée à chaque association membre de l'Assemblée Générale au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale Elective avec mention du nombre de postes à pourvoir dans chaque catégorie.

## **Statuts Auvergne-Rhône-Alpes Basketball**

### **Article 9 : Composition** (du Comité Directeur)

- 1) La Ligue Régionale est administrée par un Comité Directeur de 32 membres et composé à la parité stricte femmes/hommes.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante qui devra comprendre un format d'Assemblée Générale Elective.

Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tels sont candidats, seul celui arrivé en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir les critères de représentation territoriale au contraire de la représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.

- 3) Il comprend au moins deux jeunes de moins de vingt-six ans au moment des élections (1 femme et 1 homme)

Dans cette hypothèse, si plusieurs licencié(es) jeunes de moins de 26 ans déclaré(es) en tant que tels sont candidat(es), seul(es) celui(elle) arrivé(es) en tête des suffrages sera/ont élu(es) avec cette qualité. Ce(s) poste(s) réservé ne contribue(nt) pas à remplir les critères de représentation territoriale. Toutefois, si la personne élue est une candidate, elle contribue à la représentation féminine. Les autres candidats peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de licencié(e)/jeune de moins de 26 ans.

- 4) Il comprend nécessairement un licencié du ressort territorial de chaque territoire géré par les Comités Départementaux/territoriaux du ressort de la Ligue Régionale.

Le candidat arrivé en tête des suffrages parmi les licenciés issus d'un même Comité Départemental/Territorial est élu au titre de la représentation territoriale. Les candidates élues à ce titre contribuent à la représentation féminine.

Le Comité Directeur ne peut comprendre plus de deux (2) licenciés appartenant à une même association sportive.

Enfin, les candidats non élus suivant les critères exposés ci-avant complètent le Comité Directeur par ordre d'arrivée dans les suffrages jusqu'à atteindre le nombre total de membre fixé dans les présents statuts dans le respect de la composition paritaire de l'instance et ce, sans distinction de fonction ou de territorialité ou d'âge.

### **Article 11 : Election du Comité Directeur**

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de 4 années par l'Assemblée Générale Elective. Ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans révolus jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein d'un des départements du ressort de la Ligue Régionale.
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours.

- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
- La fonction de Conseiller Technique Sportif
  - La fonction de Président de Comité Départemental/Territorial
  - Toute appartenance au personnel salarié de la structure
- 5) Ne peuvent être élues au Comité Directeur
- Plus de deux (2) licencié(e)s appartenant à un même club
  - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
  - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
  - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est nommé, lors du plus proche Comité Directeur, dans l'ordre de désignation des élections des quatre (4) membres supplémentaires. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le texte intégral des statuts est disponible sur le site de la Ligue aurabasketball.com

# ACTE DE CANDIDATURE – COMITE DIRECTEUR

## AUVERGNE-RHONE-ALPES BASKETBALL

NOM :

PHOTO (récente)

Prénom :

(obligatoire à Joindre)

Sexe :  Femme  Homme

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Tél Portable :

Mail :

N° de licence :

Club d'appartenance :

Comité Départemental d'appartenance (cocher la case correspondante) :

CD01  CD03  CD07/26  CD15  CD38  CD42

CD43  CD63  CD69  CD73  CD74

Candidature en qualité de Médecin

***Outre l'espace de libre expression, tous les champs de ce formulaire (recto/verso) doivent être renseignés. A défaut, la candidature ne pourra être étudiée.***

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma candidature aux fonctions de membre du Comité Directeur de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball, pour l'élection qui se déroulera le 29 juin 2024 à Bron (69)

**Mon Parcours / mes motivations :**

**Libre expression :**

**Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité et d'inéligibilité au Comité Directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Basketball, notamment prévues à l'Article 12 des Statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Basketball, et atteste de la validité de ma candidature**

Je vous prie de recevoir mes salutations sportives

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM-Prénom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

***Outre l'espace de libre expression, tous les champs de ce formulaire (recto/verso) doivent être renseignés. A défaut, la candidature ne pourra être étudiée.***